

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° DE\_2024\_36

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi dix décembre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise (S.M.A.) s'est réuni à partir de 15 heures 30 minutes à la salle de réunion du Syndicat mixte de la Montagne, à l'invitation et sous la Présidence de Monsieur Sébastien PRADIER.

Etaient présents :

Collège des Conseillers Départementaux : Monsieur Armand BADIA, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sandrine GENEST, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL.

Collège de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Sébastien BOURDELY: Monsieur Thierry CHAMPEL, Madame Denise LAFFARRE, Monsieur Jean LINOSSIER, Madame Claude MONCEAU, Monsieur Sébastien PRADIER, Madame Laurence PREVOST, Monsieur Thibault ROBERT.

Collège des Communes : Monsieur Jacques GEIGUER, Monsieur Bertrand YVAIN.

Etaient absents, excusés : Monsieur Dominique ALLIX, Monsieur Serge CHARPENAY, Monsieur Christian FEROUSSIER, Monsieur Gilles GROS, Monsieur Joël FOURNIER, Madame Daniéla MATHON, Monsieur Jean-Yves MEYER, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Yves MEYER à Madame Cécile DUCHAMP  
Monsieur Jean-Paul VALLON à Madame Sandrine GENEST  
Monsieur André MERLE à Monsieur Sébastien PRADIER

Assistaient également à la réunion : Monsieur Daniel RIXTE, Monsieur Jean-Luc VIDAL, Madame Marie Christine BELLEDENT et Monsieur Bruno ACH.

Le secrétariat de séance était assuré par Monsieur Jean LINOSSIER.

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de LARGENTIERE (ARDECHE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2024 007-250702404-20241210-DE_2024_36-DE

Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise  
07660 LANARCE  
☎ 04.66.69.43.58 ☎ 04.66.69.43.14

## DELIBERATION N° DE\_2024\_36

### ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian (arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

#### Préambule :

Le Président informe le comité syndical du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérian dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023.

Il expose l'objet de Numérian en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Il donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérian ainsi que des conditions d'adhésions.

Pour les syndicats, la cotisation annuelle à Numérian se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle du Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise se chiffrerait donc à 400 € pour 19 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
  - Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».
- Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voient appliquer une majoration de 50%.

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- Décide l'adhésion du Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise au Syndicat Mixte Numérian,
- Charge le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat mixte Numérian.
- Autorise le Président à signer toute pièce en la matière

Ainsi fait et délibéré le mardi 10 décembre 2024.

Pour extrait conforme  
Le Président



Sébastien PRADIER

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de LARGENTIERE (ARDECHE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/12/2024 007-250702404-20241210-DE_2024_36-DE

Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise  
07660 LANARCE  
☎ 04.66.69.43.58 📠 04.66.69.43.14